



Fiche info

Date 2 décembre 2013

Le projet FAIF : survol

L'arrêté fédéral portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) pose la première pierre d'une structure qui rendra le système ferroviaire suisse performant à long terme : le financement des voies, des ponts, des tunnels, des caténaires et des autres installations sera mieux garanti grâce à un fond permanent. Les aménagements se feront par étapes et apporteront plus de place dans les trains et dans les gares ainsi qu'une exploitation plus stable et plus sûre.

Les chemins de fer suisses connaissent une fréquentation en constante hausse : depuis 1998, le transport ferroviaire de voyageurs a crû de 60 %. L'offre a été améliorée en permanence afin de satisfaire à la demande. En transport de marchandises, les quantités transportées ont également augmenté, passant de 19,3 à 23,8 millions de tonnes par an. Ce fort taux d'utilisation sollicite l'infrastructure et entraîne une hausse des coûts d'entretien des rails, des tunnels et des autres installations. Selon les prévisions, la population et la mobilité vont continuer de croître. Il s'agit donc de trouver des ressources supplémentaires afin de conserver l'infrastructure en bon état et de mettre à disposition les capacités requises. Par ailleurs, il faut éliminer des goulets d'étranglement. Dans ce but, le Parlement a adopté l'arrêté fédéral portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire. Il reste désormais au peuple et aux cantons à se prononcer sur ce projet.

Un fonds pour assurer le financement

En 1998, le peuple a accepté le fonds pour les grands projets ferroviaires (fonds FTP) destiné à financer la NLFA avec ses tunnels de base du Loetschberg et du Saint-Gothard ainsi que d'autres grands projets. Pour la Suisse, l'expérience est concluante. C'est pourquoi le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé de poser le financement de toute l'infrastructure ferroviaire sur une base stable à long terme et d'instaurer le « fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) », de durée non déterminée. Ce FIF remplacera l'actuel fonds FTP ; grâce à lui, non seulement l'exploitation et



l'entretien, mais aussi les aménagements seront financés par la même source et coordonnés entre eux. Le FIF puisera aux sources de revenu déjà affectées à l'infrastructure à l'heure actuelle. Mais comme d'autres aménagements s'imposent, il a fallu trouver des moyens financiers supplémentaires, que fourniront la Confédération, les cantons, les entreprises ferroviaires et les voyageurs.

➡ *Pour de plus amples informations : fiche info « Comment fonctionne le financement »*

L'aménagement permettra de meilleures liaisons ferroviaires

L'arrêté FAIF crée les conditions qui permettront d'adapter l'offre à la demande croissante. Les mesures d'aménagement ont pour principal objectif de fluidifier le transport tant au niveau de la circulation des trains que du nombre de voyageurs dans les gares. La création de capacités et de meilleures correspondances priment sur la réduction du temps de parcours.

L'aménagement se fera par étapes. Le « Programme de développement stratégique (PRODES) » comprend actuellement des mesures et projets, à réaliser d'ici à 2050 pour une somme de quelque 40 milliards de francs, classés par degré d'urgence. Le Parlement se prononcera sur les étapes d'aménagement successives. Il a déjà adopté la première de ces étapes qui sera réalisée d'ici à 2025 pour un coût de 6,4 milliards de francs. Les voyageurs profiteront directement de PRODES 2025 : les investissements permettront la cadence à la demi-heure sur différentes lignes, voire au quart d'heure dans les zones urbaines et les agglomérations. Les régions touristiques seront aussi mieux raccordées aux axes de trafic principaux et des trains plus longs ou à deux étages pourront circuler sur différentes lignes. Enfin, le transport de marchandises disposera de capacités supplémentaires, d'où des liaisons plus fiables et plus rapides, ce qui favorisera la politique de transfert.

➡ *Pour de plus amples informations : fiche info « Amélioration du réseau ferroviaire »*

Les chemins de fer – l'histoire d'une réussite

Le rail est un pilier important de l'infrastructure suisse des transports. Indispensables à l'économie, à la population et au tourisme, les chemins de fer sont aussi beaucoup utilisés pour les déplacements de loisirs. Le taux d'utilisation a progressé de 60 % en 20 ans alors que l'offre de transport de voyageurs augmentait d'environ 40 %.

Désormais, plus de 1,2 million de personnes par jour prennent le train. Quant aux marchandises, le fret ferroviaire affiche une croissance de 25 % par rapport à 1995.¹

¹ Office fédéral de la statistique OFS, Mobilité et transports 2013



Ainsi, 260 000 tonnes de marchandises sont acheminées chaque jour par le rail, ce qui déleste la route.

Vu la forte demande, l'offre des chemins de fer a été nettement améliorée ces dernières années ; en voici des exemples :

- Le temps de parcours entre Lausanne et Zurich via Bienne a diminué de 33 minutes par rapport à l'année 2000, celui entre Berne et Lucerne de 20 minutes.
- Entre Bâle et Brigue, le temps de parcours a diminué de 47 minutes grâce à l'ouverture du tunnel de base du Loetschberg et du nouveau tronçon Mattstetten-Rothrist ; par ailleurs, la cadence à la demi-heure a été introduite entre Bâle et Berne.
- Le voyage Lausanne – Bienne dure désormais 11 minutes de moins.
- Depuis la fin de 2013, 41 liaisons Zurich – Coire sont proposées par jour et par direction (contre 28 en 2000).
- Depuis l'année 2000, le tunnel de la Vereina établit la liaison directe Landquart – Klosters – Scuol : une liaison attrayante à la cadence horaire vers la Basse-Engadine.
- Les RER cadencés à la demi-heure ou au quart d'heure ont été introduits dans différentes agglomérations, comme par ex. Zurich, Berne, Bâle, Vaud ou encore St-Gall.
- Du matériel roulant neuf est utilisé sur de nombreuses lignes. A l'heure actuelle, les voitures climatisées sont largement répandues et des trains à deux étages ou à caisses inclinables circulent en trafic grandes lignes.

Les chemins de fer constituent un important facteur économique : ils totalisent plus de 34 500 employés et forment des apprentis. Ils sont également d'importants mandants de fournisseurs suisses. Quant aux gares, leur fonction de point central profite aux entreprises locales (boulangeries et gastronomie), aux détaillants d'envergure nationale ainsi qu'à d'autres entreprises.

La Suisse est tributaire de bonnes infrastructure des transports. L'arrêté FAIF assure que les transports publics restent attrayants aussi bien pour les pendulaires que pour les touristes et les personnes en voyage d'affaires.



FAIF : un projet, plusieurs éléments

- La votation du 9 février porte sur une modification de la Constitution, ce qui requiert l'approbation du peuple et des cantons.
- Autres arrêtés portant règlement du financement et de l'aménagement
- Première étape d'aménagement (PRODES 2025) incluant des projets pour quelque 6,4 milliards de francs
- Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 (sous réserve de l'approbation par le Souverain)

Précisions:

Office fédéral des transports, Informations
031 322 36 43
presse@bav.admin.ch